

**Demande de permis d'aménager du lotissement « Le Clos du Père Jules »
situé avenue Savorgnan de Brazza / chemin de la Poudrière,
portant sur une seconde phase d'aménagement**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 23 mai 2019, une enquête publique de 32 jours est ouverte du **mardi 11 juin au vendredi 12 juillet 2019 inclus** concernant la demande de permis d'aménager du lotissement « Le Clos du Père Jules » situé avenue Savorgnan de Brazza / chemin de la Poudrière à Grand Quevilly, portant sur une seconde phase d'aménagement visant à comporter près de 62 logements individuels et 54 logements collectifs ou intermédiaires.

Conformément à l'arrêté municipal en date du 19 juin 2019, l'enquête publique est prolongée jusqu'au lundi 29 juillet 2019 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant notamment l'étude d'impact et l'information sur l'absence d'avis de l'Autorité environnementale, est mis à disposition du public en mairie de Grand Quevilly, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public. Il est également consultable sur le site internet de la Ville de Grand Quevilly : <https://grandquevilly.fr>.

M. Yves TUAL, ingénieur ponts et chaussées, retraité, est désigné commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra en personne en mairie – Esplanade Tony Larue à Grand Quevilly, aux jours et heures ci-après définis, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées :

- | | |
|----------------------------|---------------------------------|
| - mardi 11 juin 2019 | de 9 h 00 à 12 h 00 (ouverture) |
| - samedi 29 juin 2019 | de 9 h 00 à 12 h 00 |
| - vendredi 12 juillet 2019 | de 14 h 00 à 17 h 00 |

Il assurera une permanence supplémentaire :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| - <u>lundi 29 juillet 2019</u> | <u>de 14 h 00 à 17 h 00 (clôture)</u> |
|---------------------------------------|--|

Un registre d'enquête destiné à recevoir les observations, propositions et contre-propositions éventuelles, est ouvert pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Grand Quevilly. Les observations propositions et contre-propositions peuvent également être adressées « à l'attention de M. le commissaire enquêteur – enquête publique "LE CLOS DU PÈRE JULES" » par correspondance à la mairie de Grand Quevilly ou par voie électronique, à l'adresse suivante : mairie@ville-grand-quevilly.fr.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès du service Aménagement urbain de la Ville de Grand Quevilly – Tél : 02 35 68 93 39 – courriel : clos-du-pere-jules@ville-grand-quevilly.fr.

L'autorité compétente pour statuer sur le permis d'aménager à l'issue de l'enquête publique est le maire de Grand Quevilly.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public en mairie de Grand Quevilly et sur le site internet de la Ville de Grand Quevilly.